

## Les lois du genre<sup>1</sup> : les espaces sociaux et le(s) sexe(s)

Antoine Rodriguez

[Article publié dans : C. Batsch et F. Saquer-Sabin, *Les espaces sexués, Topographie des genres dans les espaces imaginaires et symboliques*, Zürich : LIT, 2017]

Je plaide pour qu'un nouveau regard sur le monde permette la reconnaissance, et la représentation, de ce que les sexes font l'histoire, et de ce que l'histoire est sexuée.

Geneviève Fraisse, *Les excès du genre*, 2014

Les espaces sociaux, que l'on peut diviser, pour la commodité de l'exposé, en deux grandes catégories, à savoir l'espace public et l'espace privé, sont traversés par tout un ensemble de symbolisations genrées dont l'objectif est de produire, quelle que soit l'aire géographique et culturelle de l'organisation sociale considérée, de la différence entre les sexes<sup>2</sup>, une différenciation bi-catégorique entre hommes et femmes qui s'accompagne toujours d'une hiérarchisation en faveur des premiers. Même si la dissymétrie sociale entre les assignations locatives des femmes et des hommes tend à s'estomper de nos jours, l'espace privé (ou

---

<sup>1</sup> J'emprunte ce titre à l'excellent livre de Laure Murat, *La loi du genre, Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>2</sup> J'entends par « genre » ou « système de genre » la structuration sociale qui consiste, d'une part, à assigner le masculin aux hommes et le féminin aux femmes, et d'autre part, à construire, à hiérarchiser et à organiser dans la pratique sociale, non seulement cette bi-catégorisation mais aussi les orientations sexuelles des sujets (hétérosexuel, homosexuel, bisexuel, etc.) dont les modèles valorisés sont les associations homme-masculin-hétérosexuel et femme-féminine-hétérosexuelle. La notion de « sexe » a une double signification. Elle traduit, d'abord, la bipartition des êtres humains à partir de leur anatomie génitale (mâle/ femelle ou homme/femme). Ensuite elle signifie la sexualité ou la relation de plaisir physique que le sujet établit avec son propre corps ou en interaction avec d'autres corps. La différenciation épistémologique entre genre et sexe, que l'on doit aux analyses féministes des années 1970, a permis divers modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre. Par exemple, Nicole-Claude Mathieu établit trois modes : 1) identité « sexuelle », « basée sur une conscience individualiste du sexe. Correspondance entre sexe et genre : le genre traduit le sexe », 2) Identité « sexuée », « basée sur une conscience de groupe. Correspondance analogique entre sexe et genre : le genre symbolise le sexe (et inversement) », 3) Identité « de sexe », « basée sur une conscience de classe. Correspondance socio-logique entre sexe et genre : le genre construit le sexe ». (1991, p. 231).

domestique), dévalué socialement, reste associé au féminin, alors que l'espace public demeure un marqueur prestigieux de visibilité et de légitimité masculines. Mais loin d'être socialement opposés, l'espace public/masculin, lieu du prestige et de la domination, et l'espace privé/féminin, lieu de la subordination, fonctionnent ensemble dans les sociétés patriarcales, les privilèges du premier ne pouvant exister que parce que la subalternité du deuxième a été habilement construite. Ce sont les deux faces d'une même pièce, comme l'ont bien démontré plusieurs écrits féministes<sup>3</sup>.

Il faut remonter au début du libéralisme, et notamment à l'époque des Lumières, pour trouver une explication au rapport inégal entre l'espace public et l'espace privé dans les sociétés occidentales contemporaines. Carole Pateman, dans son ouvrage *The Sexual Contract* (1988), fut l'une des premières féministes à en proposer une hypothèse éclairante. Elle analyse comment le contrat social, dont l'objectif était d'instituer la liberté et l'égalité entre tous les citoyens, a cependant relégué les femmes dans l'espace domestique et les a condamnées à un état de subordination. Sa démonstration révèle que, dans les sociétés contractualistes patriarcales et en amont du contrat social, les individus hommes ont établi un pacte sexuel par lequel ils s'arrogeaient le droit de disposer librement du corps des femmes, devenues ainsi l'objet, ou le véhicule, de transactions masculines. L'assujettissement des femmes passe par leur assignation à la sphère privée où elles sont cantonnées à une fonction de « ménagères ». L'espace public, dont elles sont écartées, va se convertir en un lieu exclusif de légitimation civique. L'appartenance à la sphère publique sera la condition *sine qua non* de la définition des individus souverains, libres et égaux, qui pourront de ce fait participer à la constitution du gouvernement civil. Soulignons au passage que ce fonctionnement socio-politique n'est pas sans rapport avec la conception aristotélicienne de la démocratie où seuls les hommes libres avaient accès à la sphère publique. Les individus contractants sont donc par voie de conséquence des hommes, et l'espace qu'ils investissent, métonymiquement masculinisé, devient le lieu du pouvoir.

---

<sup>3</sup> Celia Amorós, « Espacio público, espacio privado y definiciones ideológicas de “lo masculino” y “lo femenino” », dans *Feminismo, igualdad y diferencia*, Mexico, UNAM PUEG, 1994 ; Carole Pateman, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988 ; Gayle Rubin, « L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Les cahiers du CEDREF* 7, 1998.

C'est dans une perspective similaire que se situent les travaux de la philosophe féministe Celia Amorós. L'assignation des espaces (espace public et espace privé), nous dit-elle, est l'une des prérogatives du patriarcat. L'espace public est l'espace de la reconnaissance sociale et jouit d'une grande visibilité. Souvent marquées par l'esprit de compétition, les activités qui s'y déroulent sont placées sous le sceau de la distinction, qu'il s'agisse d'une manifestation sportive, d'une campagne électorale ou d'un festival de poésie. Dans cet espace, l'homme s'assume comme porteur du « génériquement humain », selon la terminologie de Celia Amorós ; le combat des femmes consistera justement à exiger de faire partie du « génériquement humain », qualité qui leur est implicitement niée. Dans l'espace privé, où elles sont assignées à résidence, rien ne permet de distinguer les différents niveaux de compétence de manière objective, c'est-à-dire à partir de critères d'évaluation. L'espace public est l'espace de la distinction, l'espace privé celui de « l'indiscernabilité ». Dans le premier, les hommes sont « des pairs » ou « des égaux » qui se reconnaissent comme sujets différenciés ; dans le deuxième, les femmes sont considérées comme des « identiques », autrement dit comme un ensemble homogène d'êtres synonymiques et interchangeable placés dans la catégorie non pas *des* femmes mais de *la* femme<sup>4</sup>.

Dans la mesure où l'espace privé est l'espace de l'indiscernabilité, il ne donne pas lieu à un principe d'individuation comme catégorie ontologique et politique, contrairement à l'espace public où les hommes s'érigent et s'affirment comme sujets du contrat social. Ils n'y ont pas tous le pouvoir mais ils peuvent concourir pour l'obtenir car ils sont considérés comme d'éventuels candidats<sup>5</sup>. Entre l'espace public et l'espace privé, il y a une articulation dissymétrique, qui n'est pas une relation de symétrie ni de complémentarité, puisque le premier représente l'espace visible du prestige social, politique et culturel, l'espace de l'histoire en somme, et le deuxième la zone invisible de tout ce est qui socialement indistinct et dévalorisé. C'est bien pour cela qu'une des revendications féministes des années 1970 a été de porter sur la place publique ce qui était considéré relever du domaine privé ; il s'agissait en fait de politiser le personnel, d'en faire un enjeu collectif et un objet de reconnaissance sociale. Dans cette optique, c'est moins la dichotomie public-privé qui est visée – les féministes ne militent pas pour la

---

<sup>4</sup> Amorós, 1994.

<sup>5</sup> Amorós, 1994, p. 25.

suppression de la bi-catégorisation spatiale – que la mise en lumière de son caractère genré. Dans la sphère privée, ce sont les rapports de pouvoir inégaux entre hommes et femmes qui sont dénoncés, le fait que les hommes se soient appropriés « le corps matériel individuel de chaque femme<sup>6</sup> », pour reprendre une expression de la féministe Colette Guillaumin ; dans la sphère publique, c'est l'inégalité de la division sexuelle du travail qui est pointée.

Dans son ouvrage, *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Geneviève Fraisse, démontre que, dans le contrat social, la séparation des sphères public-privé suppose une séparation des gouvernements (gouvernement politique et gouvernement domestique) qui s'articulent dans un rapport de complémentarité<sup>7</sup>. Dans la sphère publique, les hommes ont pour mission de fabriquer la loi ; quant aux femmes, elles ont pour mission, dans la sphère privée, de fabriquer « des mœurs ». Devenir un bon citoyen va dépendre de la manière dont l'éducation sera accomplie dans la sphère domestique. En tant que mères, les femmes vont être chargées d'élever leurs fils en leur inculquant des valeurs telles que l'amour de la liberté et de l'égalité afin qu'ils puissent jouer, dans la sphère publique, un rôle politique auquel elles ne peuvent elles-mêmes nullement prétendre.

S'il est vrai qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle et dans nombre de pays occidentaux, les femmes ont acquis les mêmes droits civiques et politiques que les hommes, elles se trouvent en situation d'infériorité dans bien des domaines sociaux. Pour preuve, la différence de sens que prend la notion de « vie privée » selon qu'elle s'applique à l'homme ou à la femme. Comme le démontre très justement Soledad Murillo de la Vega (1996), la vie privée signifie pour l'homme « l'appropriation de soi, un retrait volontaire et ponctuel de l'espace public mis à profit pour se retrouver<sup>8</sup> », alors que pour la femme « vie privée » est à prendre dans le sens négatif, « une privation », ou une présence continue, au profit des

---

<sup>6</sup> Colette Guillaumin, « Pratique du pouvoir et idée de nature. 1 : L'appropriation des femmes », *Questions féministes* 2, 1978, p. 10. Pour Colette Guillaumin, l'appropriation des femmes par les hommes, dans les « rapports de sexage », se traduit par a) l'appropriation du temps (temps consacré aux tâches ménagères par exemple), b) l'appropriation des produits du corps (les enfants), c) l'obligation sexuelle et d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge – bébés, enfants, vieillards- ou malades et infirmes) ainsi que des membres valides de sexe mâle.

<sup>7</sup> Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2001, p. 16

<sup>8</sup> Soledad MURILLO DE LA VEGA, *El mito de la vida privada, de la entrega al tiempo propio*, Madrid, Siglo XXI, 1996, p. XVI

autres membres de la famille (mari, enfants, parents). Dans le premier cas, il s'agit bien de l'espace privé tel que l'entend le sens commun ; dans le deuxième, en revanche, l'« espace privé » est synonyme d'« espace domestique ». D'autre part, la division sexuée du travail entre sphère privée et sphère publique continue d'être à l'ordre du jour et les femmes sont encore sous-représentées dans les espaces publics les plus légitimes<sup>9</sup>.

### **L'organisation socio-spatiale des sexes**

Les apports théoriques d'Erving Goffman, sociologue des processus de l'interaction microsociale, autour des configurations spatiales utilisées par les acteurs sociaux pour exprimer les relations entre les sexes, sont particulièrement éclairants. Dans son ouvrage *L'Arrangement des sexes* (2002), dont la première édition en anglais date de 1977, il démontre que les dispositifs sociaux de séparation entre les espaces « féminins » et les espaces « masculins » ne doivent pas être expliqués comme des conséquences de différences sexuelles innées, mais comme une manière de mettre en avant ces différences pour « naturaliser » une ségrégation spatiale qui est de l'ordre du culturel. La mise en scène de ces différenciations dans les espaces sociaux aurait pour fonction de les faire percevoir comme garantes de « nos arrangements sociaux » et de rendre acceptable la manière dont les institutions sociales en rendent compte.

Son propos est illustré par quelques cas concrets. Les écoles, par exemple, proposent des classes mixtes, mais la mixité est interrompue dans les cours de sport où les sexes sont séparés. Un autre exemple, les toilettes publiques : « Le fonctionnement d'organes sexuellement différenciés est en cause, mais il n'y a rien dans ce fonctionnement qui recommande d'un point de vue biologique une ségrégation », note-t-il<sup>10</sup>. Et il précise que « la ségrégation des toilettes est présentée comme une conséquence naturelle de la différence entre les classes sexuelles, alors qu'en fait c'est plutôt un moyen de produire cette différence<sup>11</sup>. » La

<sup>9</sup> Laure Berni et Anne Revillard, « La dichotomie “public-privé” à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », dans P. Muller et R. Sénac-Slawinski éd., *Genre et action publique: la frontière public-privé en questions*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 10

<sup>10</sup> Erving Goffman, *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 1977, p. 82

<sup>11</sup> *Ibid.*

ségrégation genrée des espaces rythme de façon périodique le cours de la journée, ce qui permet que les différences « sous-culturelles » puissent être réaffirmées et rétablies lorsque hommes et femmes se retrouvent ensemble.

On peut se demander ce qui motive ce traitement différentiel des espaces sociaux. Une des raisons, me semble-t-il, est de signifier de manière très visuelle une association naturalisée entre deux catégorisations distinctes, entre sexe (mâle/femelle) et genre (masculin/féminin). Les toilettes, par exemple, traduisent bien l'obligation de mettre en cohérence son sexe avec le genre qui lui est socialement assigné, interdisant ainsi toute autre combinaison. Que se passe-t-il dans les cas des personnes transgenres (homme-féminin ou femme-masculine, par exemple) ? Dans quelles toilettes doivent-elles se rendre ? Doivent-elles choisir en fonction de leur genre ou en fonction de leur sexe ? Même si dans certains pays, comme en Allemagne, on commence à considérer la mise en place de toilettes « neutres » ou « unisexes »<sup>12</sup>, la bipartition de cet espace ne fait que renforcer l'idée selon laquelle l'ordre sexuel, et par conséquent l'ordre social, n'est assuré que si l'on met en conformité le genre avec le sexe selon les conventions hégémoniques. On se doit d'être forcément homme-masculin ou femme-féminine, toute transgression étant perçue comme dangereusement perverse.

Cette mise en conformité du genre avec le sexe, d'une part, et la différenciation culturelle entre hommes et femmes, d'autre part, a pour objectif de maintenir un rapport de complémentarité entre les sexes, « un « rituel de complémentarité », pour reprendre l'expression de Goffman<sup>13</sup>. Ce rituel de complémentarité, qui perpétue une relation de pouvoir dissymétrique en faveur des hommes et l'hégémonie de l'hétérosexualité, n'est possible qu'à travers la croyance en un système de genre naturalisé où hommes et femmes vont être socialisés comme des individus « naturellement » dépendants les uns des autres. La construction de la féminité et de la masculinité prend appui sur une différenciation hiérarchisée bien nette et complémentaire. Par exemple, les femmes, considérées comme plus fragiles que les hommes, vont avoir besoin de la force de ceux-ci pour se défendre à l'extérieur, c'est du moins ce qu'on leur fait croire ; quant aux hommes, convaincus que ce n'est pas dans leur « nature » d'élever les enfants ni de s'occuper du ménage, ils vont

---

<sup>12</sup> Voir Frédéric Lemaître, « Bientôt des toilettes “transgenre” à Berlin », M Blog, 02/03/2013, article en ligne, consulté le 22/03/2015 :

<http://allemagne.blog.lemonde.fr/2013/03/02/bientot-des-toilettes-transgenres-a-berlin/>.

<sup>13</sup> Goffman, 2002, p. 59

avoir besoin des femmes pour réaliser ce type de tâches. Autre exemple : les femmes, persuadées d'être peu ou pas douées pour la mécanique, demanderont la présence d'un homme pour régler les problèmes de voiture.

La socialisation des femmes et des hommes comme individus génériquement très différents passe par les pratiques et l'interaction sociales, qui sont fortement « ontoformatrices<sup>14</sup> » et qui produisent deux « sous-cultures de sexe<sup>15</sup> ». Prenons l'exemple du sport. Dès leur enfance, les garçons sont séparés des filles pour pratiquer une activité sportive « masculine » (football, athlétisme, rugby, par exemple), et c'est à travers cette pratique sportive qu'ils vont devoir prouver l'incorporation des normes de la masculinité (force physique, agressivité, gestuelle virile, etc.) Ceux qui y échouent courent le risque d'être déclassés au rang des non-hommes, des femmelettes ou des « pédés » ; il leur faudra donc trouver ou négocier une solution pour éviter d'être harcelés, non seulement à l'école mais souvent, aussi, au sein même de leur famille. Par ailleurs, le sport est socialement désigné comme une pratique masculine dotée de prestige dans la culture de masse. Pour preuve les retransmissions télévisées des matchs de football masculin où les joueurs et leurs corps musclés sont valorisés. Les stades de football sont majoritairement fréquentés par des hommes, dont certains s'adonnent à des démonstrations de force et de violence, et les soirs de match, ce sont majoritairement les hommes qui remplissent les bars équipés de téléviseurs. La pratique sportive, parce qu'elle exalte la force physique comme trait définitoire de la masculinité des garçons, est un des dispositifs culturels qui « naturalise » l'association entre sexe (mâle) et genre (masculin). Malgré l'apparition d'équipes de football ou de rugby féminines, la pratique sportive, telle qu'elle est codifiée socialement, demeure un puissant différenciateur genré : aux femmes, la beauté et la grâce du patinage artistique ou de la gymnastique artistique, aux hommes, aux « vrais », la démonstration de force du rugby, du baseball ou du football.

Un mot sur les espaces urbains. Fréquentés autant par les hommes que par les femmes, et d'ailleurs plus par celles-ci, comme le souligne un article de Fanny Arlandis (2012), l'espace public n'est mixte qu'à

---

<sup>14</sup> R. W. Connell, *Masculinidades*, Mexico, UNAM PUEG, 2003, p. 100

<sup>15</sup> Goffman, 2002, p. 81

première vue <sup>16</sup>. Il demeure androcentré. Les femmes y sont désavantagées. Elles le traversent mais n'y stationnent pas, car elles sont rapidement la proie d'une certaine violence qui peut aller du rappel à l'ordre sexué à l'agression physique, en passant par toute une série de remarques machistes ou d'insinuations sexuelles. « Une femme seule dans un parc, la nuit ? C'est une prostituée, pense-t-on souvent. Et le jour ? Une mère de famille <sup>17</sup>. » Le métro, le soir, est en moyenne fréquenté, selon Arlandis, par deux femmes pour huit hommes. D'autre part, 85% du budget des équipements alloués aux zones prioritaires vont aux garçons, pour « canaliser la violence ». La ville est en fait pensée par et pour l'homme, affirme le géographe Yves Raibaud, cité par Arlandis, et les femmes y sont en situation de vulnérabilité. Au Mexique, comme en Inde, par exemple, certains wagons de métro sont exclusivement réservés aux femmes pour leur éviter une agression sexuelle. Le pacte sexuel, théorisé par Carole Pateman, et qui remonte au siècle des lumières, semble non seulement encore en vigueur dans les sociétés occidentales contemporaines, mais applicable à l'ensemble des systèmes patriarcaux.

La sexuation des espaces sociaux ne fait que renforcer, comme nous l'avons souligné, la forte association entre sexe et genre, le genre venant traduire et symboliser de manière unilatérale le sexe, et vice-versa. Les femmes risquent d'être agressées, surtout lorsqu'elles se trouvent seules dans les espaces urbains, parce qu'elles sont perçues comme femmes-féminines vulnérables et, en tant que telles, constituent des proies faciles pour le désir et l'appétence sexuelle des hommes. Les homosexuel(le)s constituent également une catégorie en situation de vulnérabilité dans l'espace public. C'est moins leur orientation sexuelle, même si elle est une donnée importante, qui est sanctionnée que la transgression du système de genre à laquelle ils et elles se livrent. Ce sont les homosexuels « efféminés », les lesbiennes « masculines » et les transsexuels qui sont les plus exposés aux agressions physiques ou aux

---

<sup>16</sup> Fanny Arlandis, « La rue, fief des mâles », *Le Monde/ Culture et Idées*, 04/10/2012, article en ligne, consulté le 22/03/2015 :

[http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/04/la-rue-fief-des-males\\_1770418\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/04/la-rue-fief-des-males_1770418_3246.html)

<sup>17</sup> *Ibid.* Sofie Peeters, une étudiante belge en cinéma, a tourné, à Bruxelles, un film en caméra cachée, où l'on voit comment elle est accostée par des hommes qui lui font des remarques machistes ou misogynes, ou des propositions sexuelles. L'un d'eux lui signale que si elle ne veut pas être dérangée, elle devrait se promener avec un homme. On peut voir des extraits du film à cette adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=TazhIzP5cx8>



crimes homo-trans-phobes. Et c'est bien clairement leur transgression générique qui est visée par les actes de violence urbaine.

### **Espaces sociaux et hétérotopies homo-sexuées**

Si la sexualité, dans la conception bourgeoise, doit être réservée à la sphère privée, elle traverse cependant les espaces publics, les marquant d'une multitude de signes, dont certains sont visibles (et admis) par tous et d'autres seulement par des groupes d'initiés capables d'en décoder le sens. Les prostituées femmes ou trans-femmes, par exemple, dont la localisation dans la ville répond à des règles déterminées, sont immédiatement reconnaissables à leur panoplie et gestuelle spécifiques. En revanche, les prostitués hommes, et notamment ceux qui ont commerce avec des individus de même sexe, sont beaucoup moins perceptibles par les non initiés. Il en va de même pour la sexualisation urbaine des relations interpersonnelles. Les couples hétérosexuels, légitimés par l'ordre sexuel et moral dominant, jouissent d'une visibilité et d'une liberté d'expression sensuelle auxquelles les gays et les lesbiennes ne peuvent prétendre sans s'exposer à une censure sociale, dont les manifestations vont de la simple remarque réprobatrice à l'agression physique, en passant par l'injure et l'humiliation. Les espaces urbains sont androcentrés, avons-nous dit, ils sont aussi, par voie de conséquence, fortement hétérocentrés. Le centrage permanent et coercitif des espaces sociaux sur l'hétérosexualité exclusive a eu – et continue d'avoir, mais peut-être dans une moindre mesure – pour corollaire la mise en place, par les gays et les lesbiennes, d'un codage sexuel de l'interaction sociale qui n'est déchiffrable que par eux. Ce processus a engendré des « hétérotopies » homo-sexuées, pour reprendre le concept foucauldien.

Qu'est-ce qu'une hétérotopie ? Partant de l'utopie, qu'il définit comme un emplacement sans lieu réel qui maintient avec les espaces réels de la société un rapport d'analogie directe ou inversée, Michel Foucault crée la notion « d'hétérotopie » envisagée comme une utopie effectivement réalisée dans laquelle « les emplacements réels [...] que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils

soient effectivement localisables<sup>18</sup>. » Parmi ses caractéristiques, l'hétérotopie a « le pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont eux-mêmes incompatibles<sup>19</sup>. » L'auteur cite comme exemples le théâtre et le cinéma, qui réunissent plusieurs espaces représentés. Si l'on applique le processus hétérotopique au type de cartographie urbaine que gays et lesbiennes dessinent avec leurs propres codes, on verra que certains espaces (jardins, rues, toilettes, saunas, métro) réunissent ou superposent des fonctions jugées incompatibles par les normes sociales dominantes. Ces espaces publics deviennent des lieux de drague et d'interaction sexuelle, généralement invisibles pour les non initiés. Les homosexuels non efféminés passent inaperçus mais se reconnaissent entre eux grâce à un système très sophistiqué de re-codification subculturelle (emploi de codes linguistiques, vestimentaires et comportementaux déterminés). La description que font certains auteurs homosexuels de ces espaces « autres » fait souvent ressortir leur dimension utopique.

Prenons quelques exemples. Renaud Camus raconte dans *Tricks*, une compilation de quarante-cinq récits publiée en 1978, plusieurs scènes de drague et de rencontres sexuelles qui ont lieu, sans aucune mention d'un quelconque obstacle ou d'une quelconque censure, dans la rue ou dans des jardins publics en France et aux États-Unis, la nuit<sup>20</sup>. Salvador Novo, poète mexicain, a écrit en 1945 une autobiographie où il rapportait comment lui et ses amis artistes séduisaient des hommes dans les rues, les cafétérias, les salons de danse, les parcs ou les tramways dans les années 1920-1930 à Mexico<sup>21</sup>. Chauffeurs de tramways, policiers, militaires, ouvriers répondent sans aucune réserve aux avances sexuelles. Dans ce type de récits, on en viendrait à penser que la règle en vigueur est l'homosexualité, l'hétérosexualité n'étant qu'une exception. Chez certains auteurs homosexuels, la reconfiguration des espaces sociaux en hétérotopies homo-sexuées constitue, selon l'expression de Foucault, des utopies réalisées ; c'est du moins ce que laisse supposer la mise en discours littéraire de leurs expériences, donnant lieu à un renversement utopique des fonctions spatiales hégémoniques.

---

<sup>18</sup> Michel Foucault, « Des espaces autres », *Architecture, Mouvement, Continuité*, N° 5, Octobre 1984, p. 46-49, ici p. 47. Michel Foucault a développé cette notion d'hétérotopie dans une conférence donnée au Cercle d'études architecturales, le 14 mars 1967. Sa publication ne sera autorisée par l'auteur qu'en 1984.

<sup>19</sup> *Ibid.* p. 48.

<sup>20</sup> Renaud Camus, *Tricks*, Paris, P.O.L., 1988.

<sup>21</sup> Salvador Novo, *La Estatua de sal*, México, Fondo de Cultura Económica, 2008. L'ouvrage a été publié pour la première fois en 1998.

Dans la réalité, les choses sont un peu plus complexes. L'historien étatsunien George Chauncey, dans l'ouvrage *Gay New York 1890-1940*, publié en 1994, montre comment, après une période de grande visibilité gay à New York, entre 1890 et 1920, l'État a multiplié les actes de répression contre les gays et les lesbiennes. L'État construit un « placard » dans les années 1930 pour obliger ces dissidents sexuels à s'y cacher<sup>22</sup>. C'est bien parce que ce grand placard social a été mis en place par les autorités que la présence gay est devenue moins visible, voire invisible, dans les espaces publics. Et c'est ce qui a permis l'émergence d'une subculture gay avec son langage particulier, son folklore et ses codes : « une ville gay au milieu de la ville dominante, et pourtant invisible d'elle<sup>23</sup>. » Un des exemples amusants qu'il mentionne concerne les toilettes publiques de Times Square, endroit emblématique de la drague homosexuelle<sup>24</sup>. Inspirés par la dénomination argotique « *t-rooms* », abréviation de « *toilet-room* », employée pour faire références aux toilettes en général, les gays rebaptisèrent celles de Times Square « *tea-room* », ce qui leur permettait de parler de leurs rencontres sans être compris des autres, soulignant par ricochet humoristique leur importance comme lieu de sociabilité<sup>25</sup>.

Chauncey souligne que la répression n'avait pas pour objectif principal d'éradiquer totalement l'homosexualité, ce qui était quasi impossible, mais de « la contenir en la bannissant de l'espace public<sup>26</sup>. » Les autorités craignaient qu'elle ne perturbe l'ordre social et ne jette le trouble dans la reproduction des dispositifs relatifs au genre et à la sexualité. La visibilité croissante du monde gay semblait lancer un défi à l'ordre social et à un ordre sexué bien fragile, affirme Chauncey en conclusion de son ouvrage<sup>27</sup>. Cette dernière remarque est applicable à la configuration des espaces sociaux contemporains dans la mesure où elle révèle une crainte qui est encore d'actualité<sup>28</sup>. Il est difficile de se départir d'une idée bien

<sup>22</sup> George Chauncey, *Gay New York 1890-1940*, Paris, Fayard, 1994, p. 19.

<sup>23</sup> *Ibid*, p. 228

<sup>24</sup> On pourrait également mentionner le dernier wagon des rames du métro de Mexico, surnommé par les gays le « puti-vagón » (de « puto » qui signifie « pédé »), haut lieu de drague et d'échanges sexuels.

<sup>25</sup> Chauncey, 1994, p. 249.

<sup>26</sup> *Ibid*, p. 19

<sup>27</sup> *Ibid* p. 444

<sup>28</sup> Il y aurait beaucoup à dire et à redire sur les zones « gay-friendly », telles *Le Marais* à Paris ou la *Zona Rosa* à Mexico, qui concentrent une forte population gay –et, dans une moindre mesure, lesbienne-. Si elles fonctionnent socialement comme des îlots de visibilité et d'acceptation homosexuelles, leur circonscription dans l'espace urbain ne

ancrée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, selon laquelle l'ordre social, qui ne peut être assuré que par un ordre andro-hétéro-centré, serait gravement menacé par la déraison féminine et le désordre homosexuel. Cette crainte d'un éventuel chaos social ne fait que prouver la fragilité des dispositifs consistant à naturaliser le genre. Elle fait apparaître aussi l'énorme effort que les sociétés patriarcales croient devoir fournir pour imposer leurs normes sexo-sociales, à travers la ségrégation et la réglementation des espaces sociaux, la fabrication de la masculinité et de la féminité, la répression des sexualités « dissidentes ».

Les mouvements féministes, d'une part, dont l'apparition date, comme on l'oublie souvent, de l'époque des Lumières, avec les apports théoriques ou politiques de François Poullain de la Barre, Olympe de Gouges, Mary Wollstonecraft, et les mouvements de libération homosexuelle, d'autre part, sont ceux qui ont le plus contribué, il faut le rappeler, à la dénaturalisation des relations sexuées et au progrès social et démocratique, si l'on entend par progrès social et démocratique le fait que tous les êtres humains puissent bénéficier des mêmes droits civiques. La présence des femmes dans la sphère publique et sur le marché du travail, l'abolition des lois condamnant les pratiques homosexuelles, les mesures en faveur des personnes transgenres ou transsexuelles sont assurément des indicateurs de progrès humain qui, loin de menacer un quelconque ordre social fantasmé, assurent, au contraire, les conditions d'un vivre ensemble débarrassé des préjugés genrés dont les conséquences se traduisent toujours par le harcèlement inutile des exclu(e)s.

## Bibliographie

« Harcèlement de rue » 2015, extraits de films consultables en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=TazhIzP5cx8>

AMORÓS Celia, *Feminismo y filosofía*, Madrid, Síntesis, 2000.

—, « Espacio público, espacio privado y definiciones ideológicas de “lo masculino” y “lo femenino” », dans *Feminismo, igualdad y diferencia*, Mexico, UNAM PUEG, 1994.

---

fait que renforcer leur caractère marginal, marginalisant, de ce fait et par contiguïté spatiale, les groupes humains qui s'y concentrent. Hors leurs murs invisibles, l'homophobie reprend ses droits.

- ARLANDIS Fanny, « La rue, fief des mâles », *Le Monde/ Culture et Idées*, 04/10/2012, article en ligne, consulté le 22/03/2015 : [http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/04/la-rue-fief-des-males\\_1770418\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/04/la-rue-fief-des-males_1770418_3246.html)
- BERNI Laure et REVILLARD Anne, « La dichotomie “public-privé” à l’épreuve des critiques féministes : de la théorie à l’action publique », dans P. Muller et R. Sénac-Slawinski éd., *Genre et action publique: la frontière public-privé en questions*, Paris, L’Harmattan, 2008, p. 27-55.
- CAMUS Renaud, *Tricks*, Paris, P.O.L., 1988.
- CHAUNCEY George, *Gay New York 1890-1940*, Paris, Fayard, 1994.
- CONNELL R. W., *Masculinidades*, Mexico, UNAM PUEG, 2003.
- FOUCAULT Michel, « Des espaces autres », *Architecture, Mouvement, Continuité* 5, 1984, p. 46-49.
- FRAISSE Geneviève, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000.
- , *Les Excès du genre*, Paris, Lignes, 2014.
- GOFFMAN Erving, *L’Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 1977.
- GUILLAUMIN Colette, « Pratique du pouvoir et idée de nature. 1 : L’appropriation des femmes », *Questions féministes* 2, 1978.
- LEMAITRE Frédéric, « Bientôt des toilettes “transgenre” à Berlin », M Blog, 02/03/2013, article en ligne, consulté le 22/03/2015 : <http://allemagne.blog.lemonde.fr/2013/03/02/bientot-des-toilettes-transgenres-a-berlin/>
- MATHIEU Nicole-Claude, *L’Anatomie politique, Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991.
- MURAT Laure, *La Loi du genre, Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006.
- MURILLO DE LA VEGA Soledad, *El mito de la vida privada, de la entrega al tiempo propio*, Madrid, Siglo XXI, 1996.
- NOVO, Salvador, *La Estatua de sal*, México, Fondo de Cultura Económica, 1998.
- PATEMAN Carole, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988.
- RUBIN Gayle, « L’économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Les cahiers du CEDREF* 7, 1998.

